

**Discours de Philippe PINTA, président d'ORAMA,
devant M. BUSSEureau, ministre de l'Agriculture**

Sommet du Végétal -Paris La Défense, le 14 juin 2006

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions beaucoup d'être venu ce soir participer à notre Sommet du Végétal, notre premier Congrès d'ORAMA.

Vous exercez vos responsabilités dans une période très agitée pour l'agriculture. Par sa complexité, sa transversalité et les difficultés d'en prévoir les effets, la réforme de la PAC que vous avez à mettre en œuvre n'a jamais eu d'équivalent. Sur un autre front, à l'OMC, les négociations en sont à un point tel que l'on pourrait basculer brutalement dans des systèmes d'agriculture très différents. Simultanément, la hausse des prix des énergies fossiles semble devoir bouleverser l'échelle des valeurs des matières premières et nous faire entrer dans un nouvel âge économique.

Voilà qui doit sûrement rendre votre métier encore plus prenant et passionnant, Monsieur le Ministre.

Face à vous, les exploitants ici réunis - et ceux qu'ils représentent - vivent une situation duale. Bien sûr, ils sont sensibles à l'intérêt nouveau éprouvé pour leurs productions et, plus encore, aux réalisations concrètes qui s'en suivent. Mais au jour le jour, ce qu'ils ressentent avant tout, c'est le danger auquel les expose la dégradation tendancielle de leur revenu. Les chiffres viennent des services statistiques du ministère. Le revenu par actif non salarié sur nos exploitations spécialisées a baissé de 22% en 2005, après une diminution de 5,5% en 2004 et une série de baisses quasiment ininterrompue depuis 1997. La marge nette/ hectare en blé tendre est certainement devenue inférieure aux 80 € que constatait déjà l'INSEE en 2001. Je rappelle que, selon cet organisme, elle s'élevait à 270 € dix ans plus tôt.

Cette année, la situation s'est à nouveau détériorée, le prix des intrants ayant encore augmenté. Les trésoreries sont à plat. Comme en 2005 - et avec insistance - nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'anticiper le versement de nos paiements directs au 16 octobre. Nous comptons également sur vous pour inciter la Commission européenne à dynamiser dès maintenant la campagne d'exportation céréalière 2005/2006, afin de maintenir les prix.

Il ne s'agit là que de soins d'urgence. Il faut ensuite que l'état de santé général de nos exploitations puisse véritablement s'améliorer.

Nos idées là-dessus sont claires. Qu'il faille au maximum saisir des opportunités pour diversifier les activités sur les exploitations et au-dehors, c'est une évidence. Cependant, ce n'est pas généralisable. La destinée de la grande majorité d'entre nous est de demeurer essentiellement des producteurs de céréales à paille, de maïs et d'oléo-protéagineux, donc des producteurs de grains. Pour cela, il nous faut faire preuve de beaucoup d'énergie personnelle, d'écoute du monde qui nous entoure et de sens de l'innovation. Mais il faut aussi une politique agricole qui, à la fois :

- soit équitable et équilibrée,
- nous permette d'être des entrepreneurs efficaces,
- soit propice à la concrétisation des perspectives de nouveaux débouchés.

Tout cela va bien au-delà de mesures de simplification, auxquelles, au demeurant, nous sommes favorables si elles aboutissent, par exemple, à une harmonisation des contrôles et si elles ne produisent pas de contre-effets.

[I – UNE POLITIQUE AGRICOLE EQUILIBREE ET EQUITABLE]

Une politique agricole équilibrée et efficace : nous parlons là de la mise en place des DPU - Droits à Paiements Uniques-, des négociations de l'OMC et des nuages qui planent au-dessus de l'intervention en Europe.

[A -] La dernière réforme de la PAC n'y a rien changé, nous vivons dans un monde de concurrence faussée. Nous avons donc besoin de DPU qui, avec les paiements recouplés, nous amènent au plus près des compensations que nous percevions jusqu'alors.

En ce domaine, Monsieur le Ministre, il y a du bien et du moins bien dans votre action.

Du bien avec votre décision de promouvoir les clauses de cession de DPU pour les mouvements de terre survenus entre 2000 et 2004. Agissez encore, de sorte que le spectre des droits dormants s'éloigne définitivement. Vous aurez alors fait le maximum sur ce plan-là.

Le moins bien, c'est d'abord le choix de taxer les futurs transferts de DPU avec foncier lorsqu'ils ne bénéficieront pas à des jeunes agriculteurs. Cela n'a pas de sens, puisque les cessions de foncier doivent respecter les règles du contrôle des structures. Préservez-vous de poussées de fièvre jeuniste, Monsieur le Ministre !

Dans l'ordre du moins bien, il y a également ce que nous appelons la double peine. Il s'agit de la prise en compte, dans le calcul des DPU historiques, des pénalités sur compensations de la période 2000 à 2002. Quatre à six ans après, la peine infligée et purgée une année donnée resurgit. Et elle devient une peine à perpétuité. N'y aurait-il pas tendance à confondre simplification et méthodes expéditives?

Le moins bien, c'est encore, en cas d'éclatement d'exploitations mixtes, la volonté obstinée d'attribuer le même taux de DPU aux repreneurs-éleveurs, qui n'en attendent pas tant, et aux repreneurs-cultivateurs, qui se retrouvent lésés.

Il est encore temps de mettre fin à ces injustices.

Il est plus que temps de raisonner calmement et sainement en ce qui concerne la réserve nationale. On semble considérer qu'en plus des droits non demandés, cette réserve doit bénéficier d'office d'un prélèvement de 3 %. Il s'agirait en quelque sorte de se constituer la plus grosse cagnotte possible pour pouvoir attribuer un maximum de DPU supplémentaires dans le cadre de programmes spécifiques. D'où la générosité indéfendable de certains programmes à l'étude [, par exemple au profit des producteurs de tabac ou de jeunes agriculteurs ayant renoncé à faire signer des clauses].

Arrêtez cette dérive, Monsieur le Ministre. Faites établir un décompte circonstancié de vrais besoins de DPU supplémentaires, d'autant que vous disposez maintenant des déclarations PAC. Ensuite, seulement, nous verrons.

Nous sommes d'autant moins enclins à transiger que nous n'oublions pas d'autres facteurs permanents -ou en voie de l'être- de baisse de nos paiements directs.

Nous allons déjà supporter l'essentiel du poids de la modulation obligatoire à 5% et nous savons à quelles conditions financières a été conclue l'extension de la PAC à la Bulgarie et à la Roumanie. A moins que l'intégration de ces pays ne subisse des reports à répétition, cette extension nous coûtera 6 à 10% de la valeur de nos DPU en 2010.

Il ne manquerait plus que la concession suprême faite à Monsieur BLAIR, la modulation supplémentaire optionnelle jusqu'à 20 %, voie le jour en France. Comment un Sommet européen a-t-il pu ignorer les distorsions de concurrence et les restructurations sauvages qu'induit cette mesure. La Commission européenne réagit juste, Monsieur le Ministre, quand elle veut restreindre au maximum les possibilités d'utiliser la modulation optionnelle. Faites en sorte qu'elle soit suivie par le Conseil des ministres de l'Agriculture et, rentré à Paris, tournez le dos à ce qui restera de cette option !

[B -] Plutôt que de prendre des décisions aussi déliquescents, l'Union européenne devrait s'affairer pour l'OMC à obtenir de ses concurrents des avancées au moins égales à celles qu'elle envisage d'effectuer.

Nous sommes bien en phase là-dessus, Monsieur le Ministre. Et nous vous sommes reconnaissants du travail que vous avez effectué depuis des mois à cet égard.

En matière de démantèlement des soutiens à l'export, vous avez souligné en décembre dernier à Hong Kong que l'Europe devrait être intransigeante sur le parallélisme. Où en sommes-nous? Et qu'en est-il des modalités de diminution des restitutions, pour lesquelles nous avons cru acquise la référence volume?

Avec le Président de la République, le Premier Ministre et plusieurs de vos collègues, vous n'avez pas ménagé votre peine non plus pour rappeler à qui de droit les enjeux fondamentaux et les limites de la négociation sur l'accès. Nous sommes très inquiets de ce qui se dit et de ce que disait Monsieur MANDELSON lui-même fin mai. Tout nous laisse penser qu'il a rechuté.

Une baisse de 50 % des droits de douane sur les céréales, telle qu'elle a été quasiment actée en décembre, serait déjà difficile à supporter. A 65 % - niveau dont Monsieur MANDELSON

accepterait de se rapprocher - et sur la base d'1,2 \$ pour 1 € le maïs argentin et les blés fourragers de mer Noire auraient déferlé les 4/10^{ème} du temps depuis 2000 dans les grandes régions d'élevage européennes.

A cela s'ajouterait pour tous nos grains les effets d'une baisse brutale des droits sur les produits animaux et sur les biocarburants si l'U.E. cédait sur la question des produits sensibles.

Les conséquences de tout ceci pourraient être catastrophiques pour la consommation des céréales et des oléo-protéagineux.

Enfin, pourquoi l'Union européenne négocie-t-elle des démantèlements de droits de douane et de soutiens à l'export d'une telle ampleur sans aborder pour de bon la problématique des variations monétaires. Quel mal la frappe pour accepter de mettre ainsi son économie agricole et agroalimentaire à la merci d'une dépréciation encore plus profonde du dollar, autrement dit du pouvoir incontrôlé et inégalé des États-Unis de créer du déficit budgétaire ? Nous ne pouvons accepter que les incertitudes des taux de change s'ajoutent à la volatilité des prix inhérente aux marchés mondiaux des grains !

Nous avons presque atteint un point de non retour, Monsieur le Ministre. Que compte faire le Gouvernement français pour éviter que l'Union européenne ne fasse le pas de trop ? pour éviter que, en dépit des promesses, un accord à l'OMC nous emmène bien plus loin que la réforme de 2003 ?

[C -] Sur ce plan, le danger ne vient pas seulement des négociations de l'OMC. Pièce maîtresse de la PAC, l'intervention céréalière est insidieusement mise en cause à Bruxelles du fait de son utilisation excessive dans les nouveaux Etats membres.

Or cette situation est due à la mauvaise préparation du dernier élargissement ! Elle découle pour l'essentiel de l'inadaptation des infrastructures de transport des Etats concernés. On ne saurait en tirer argument pour remettre aussi fondamentalement en cause l'intervention que le faisait récemment une société d'études missionnée par la Commission Européenne.

Là encore, il faut agir avec équilibre et équité. La Hongrie a mis à l'intervention en 2005/2006 4,5 millions de tonnes, soit le tiers de ses 13,2 millions de tonnes de récoltes de blé, orge et maïs. En France, il n'y a eu que 650 000 tonnes sur 58,6 millions, soit 1,1%. Serait-il normal de mettre quasiment à bas l'intervention en France à cause de la situation hongroise ?

[II – UNE POLITIQUE QUI PERMETTE AUX PRODUCTEURS DE GRAINS D'ETRE DES ENTREPRENEURS EFFICACES]

Si elle doit être équilibrée et équitable, la politique agricole doit également permettre aux producteurs de grains d'être des entrepreneurs efficaces.

[A -] En cela, elle doit d'abord s'attacher à régler de manière dynamique les rapports entre production et ce que l'on appelle attentes sociétales.

Aux angoisses de ceux qui nous prescrivent interdits et taxes, il faut substituer la confiance dans notre capacité à bien faire, grâce, notamment, aux possibilités des innovations techniques.

C'est un vrai défi, compte tenu du politiquement correct qui a sévi sur le sujet ces dix dernières années, au point même de se nicher dans d'éminents cerveaux de notre excellent Institut National de la Recherche Agronomique. Je me réfère en particulier à un rapport qu'il a commis sur les produits phytosanitaires il y a peu de temps.

Ce défi, vous avez manifestement la volonté de le relever, Monsieur le Ministre. Vous êtes de ceux qui ont ferrailé à l'intérieur de votre famille politique pour repousser définitivement l'idée d'une taxe sur les engrais azotés minéraux. Vous avez contribué par ailleurs à l'inscription du principe du développement du stockage des eaux pluviales dans le projet de loi sur l'eau et, pour nous, la France doit se doter dans ce domaine d'un plan ambitieux à l'échelle nationale. Même tardivement, vous venez d'autoriser 17 nouveaux essais de plantes génétiquement modifiées et ce n'était pas simple.

Et puis, vous avez récemment lancé le Plan Végétal pour l'Environnement. C'est un acte très important politiquement. Il s'agit en effet d'aider les agriculteurs à fournir encore plus de garanties à la société pour pouvoir assumer leur vocation de producteurs. Il s'agit au final de préserver l'avenir dans toutes ses composantes, l'une d'elles étant la nécessité stratégique de disposer d'une production de grains élevée... une nécessité, n'en doutons pas, que la société ressentira à nouveau de plus en plus.

Le Plan Végétal pour l'Environnement n'atteindra toutefois ses objectifs que s'il est suffisamment pourvu budgétairement. Ce ne sont pas 20 millions d'€ par an qu'il faut mais dix fois plus, probablement. La revendication vaut également pour la mesure agro environnementale dite rotationnelle, une excellente mesure pour la préservation de l'environnement. Au regard de ce que représentent les cultures arables sur notre territoire, au regard de ce qu'acquitte notre secteur au titre de la modulation, ces revendications ne peuvent passer pour incongrues.

[B -] Plus nous pourrons développer des relations sereines avec la société, plus nous aurons de possibilités d'être efficaces, chacun s'en rend compte. Mais cette efficacité dépend encore d'autres éléments : une adaptation des structures et modes d'organisation des exploitations, une politique de prélèvements obligatoires lucide, de nouveaux moyens d'affronter les aléas, un appareil de recherche et de développement réactif, enfin une implication de plus en plus prononcée des divers acteurs de nos filières dans des démarches interprofessionnelles performantes.

[1-] Les dernières modifications législatives relatives à l'évolution des structures et modes d'organisation des exploitations sont positives. C'est vrai en particulier de la reconnaissance complète des assolements en commun par la loi. Cependant, Il reste encore à faire dans le domaine réglementaire pour que cette formule puisse être pleinement attractive. Ce serait une simplification très appréciée si des exploitants pratiquant l'assolement en commun pouvaient procéder à une déclaration PAC commune, l'utilisation des DPU étant par conséquent mutualisée.

[2-] S'agissant de nos charges fiscales et sociales, je mettrai simplement en perspective nos marges nettes/ hectare et les allègements ou aggravations de prélèvements qui peuvent les

faire varier. La première étape du démantèlement de la taxe sur le foncier non bâti représente une augmentation potentielle de 3 à 11 % de cette marge. A l'inverse, la fixation d'une redevance phytosanitaire au taux plafond du projet de loi sur l'eau pourrait l'amputer de 2 à 3%. En zone de maïs à redevance irrigation moyenne, l'amputation pourrait atteindre rapidement 30% si les redevances pour irrigation se rapprochaient du taux plafond. D'où, en particulier, nos demandes d'amélioration du régime de gestion collective d'irrigation prévu par le projet de loi.

Ces quelques exemples suffisent pour comprendre notre vigilance en matière d'impôts et taxes, ainsi que notre revendication, par ailleurs légitime, d'un calcul de nos cotisations sociales sur les seuls revenus du travail.

[3 -] Dans un domaine proche, il faut revenir sur les instruments dont nous disposons pour faire face aux aléas auxquels sont exposées nos exploitations. Dans un contexte d'érosion des organisations de marché, ces instruments acquièrent de plus en plus d'importance. Il faut un accompagnement budgétaire d'une autre ampleur pour que les assurances récolte et chiffres d'affaires prennent de l'essor. Et puis, les conditions de constitution et, surtout, de réintégration de la déduction pour aléas, la DPA, n'ont pas été suffisamment modifiées par la loi d'orientation agricole.

Nous rencontrons là un problème d'ordre culturel, Monsieur le Ministre. En France, la gestion fiscale de l'aléa est beaucoup trop normée pour pouvoir être efficace. Nous relançons donc notre revendication d'une Caisse pour aléas : d'une part, les agriculteurs devraient être libres, sur la durée de leur carrière, de pratiquer des déductions jusqu'à un plafond indexé sur la taille économique de leur affaire; d'autre part, ils devraient être beaucoup moins contraints quant aux circonstances et moments où ils peuvent utiliser les sommes déduites.

[4 -] Dans les domaines de la recherche et du développement, notre secteur a toujours eu la chance d'être entouré, en amont et en aval de la production, d'organismes et de sociétés très performants.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus assurés de pouvoir tirer parti de ces atouts.

[a -] Nous sommes inquiets pour la poursuite du progrès génétique en France. Il est aberrant que, bon an, mal an, la publication des sites d'essai de plantes génétiquement modifiées aboutisse à la destruction de 50% d'entre eux. Il est inadmissible que le nombre de ces essais ait été divisé par 4 depuis 1998, que BIOGEMMA ait dû fermer plusieurs laboratoires et réduire ses effectifs, que la vie de MERISTEM ne tienne plus qu'à un fil. Nous demandons que la recherche génétique, dès lors qu'elle respecte les règles qui lui sont fixées, puisse vraiment exploiter les ressources des biotechnologies

De leur côté, dès lors qu'ils respectent eux aussi le cadre qui leur est imparti, les agriculteurs français doivent pouvoir cultiver les plantes génétiquement modifiées autorisées.

Nous soutenons bien sûr globalement la démarche que traduit le projet de loi sur les OGM soumis au Parlement. Mais celui-ci mérite d'être amélioré sur plusieurs points importants encore. Il faut limiter les délais d'instruction des dossiers d'essai, abaisser très significativement le plafond de contribution/hectare des exploitants au fonds d'indemnisation, encadrer la mise en œuvre de la responsabilité sans faute. Il faut également légiférer de telle sorte que les obligations d'information sur les cultures de plantes génétiquement modifiées

n'aient pas de conséquences négatives pour les parcelles et agriculteurs concernés. Enfin, le décret qui définira les règles de coexistence entre cultures de plantes génétiquement modifiées et cultures classiques devra reposer sur des bases scientifiques.

[b -] Le progrès dans le domaine phytosanitaire est lui aussi essentiel. Il existe depuis 2 à 3 ans dans d'autres pays européens des produits qui permettent de lutter contre des maladies résistantes à des fongicides anciens. Nous, nous n'y avons pas accès, car en France les procédures d'autorisation ne suivent plus. Il est urgent de mettre en place l'organisation prévue au sein de l'AFSAA pour homologuer les produits et autoriser leur utilisation, Monsieur le Ministre. Où en êtes-vous plus spécifiquement sur le traitement des semences ? Devant le Congrès de l'AGPM de Bordeaux, vous aviez dit que vous ne laisseriez pas les producteurs sans solution ; que vous vous efforcerez de contribuer à l'homologation rapide de nouvelles molécules. Qu'en est-il ? Et quelles sont vos intentions au sujet du FIPRONIL, compte tenu des travaux publiés sur le sujet par l'Agence européenne pour la sécurité des aliments ?

[c -] Un autre facteur dont dépendent énormément nos performances est le travail d'ARVALIS et du CETIOM, les outils de développement que nous nous sommes donnés. Nous avons besoin de la recherche très appliquée et très opérationnelle de ces outils pour permettre à l'innovation de s'exprimer sur nos entreprises.

Le financement de ces outils doit donc être la préoccupation de tous. Nous voulons le rappeler à la veille du renouvellement des accords interprofessionnels et des agréments auxquels ces accords sont soumis. Ce doit être rappelé également alors que l'ADAR a été remplacée il y a peu par un compte d'affectation spéciale du ministère de l'Agriculture, dans le cadre duquel sont désormais gérées les taxes sur le chiffre d'affaires au profit du développement. Il est important que les organisations professionnelles puissent être associées à la gestion de ce compte.

Encore un mot au sujet de nos instituts pour souligner combien l'esprit interprofessionnel qui inspire leurs travaux est une clef de leurs performances. Leur avenir est donc également tributaire de la conception qui préside au travail des interprofessions. Ces dernières ne peuvent être des lieux de débats idéologiques et de propagande. Elles doivent rester des endroits où l'on veut travailler et se projeter avec d'autres pour progresser tous ensemble techniquement, économiquement et commercialement à bénéfices partagés.

[III – UNE POLITIQUE PROPICE A LA CONCRETISATION DES NOUVELLES PERSPECTIVES DE DEBOUCHES]

Progresser tous ensemble à bénéfices partagés, ce vœu sera d'autant mieux exaucé que la politique agricole facilitera l'accès de nos productions à de nouveaux types de débouchés. Que cela soit bien clair au demeurant, nous voulons continuer à répondre aux besoins alimentaires où qu'ils se manifestent. En ce qui concerne les protéagineux, secteur véritablement maltraité, cela passe d'ailleurs par une amélioration de la PAC.

[A -] Dans le domaine des biocarburants, l'évolution du marché pétrolier, la succession des décisions prises en France et les intentions manifestées à l'échelle communautaire nous donnent évidemment satisfaction et espoir.

[1 -] Un certain nombre de mesures importantes restent à prendre. Nous allons y venir. Auparavant, il est nécessaire de répondre à un questionnement récurrent sur notre capacité réelle à pouvoir satisfaire à la fois la demande alimentaire et la demande non alimentaire.

[a -] Pour atteindre les objectifs de production de biocarburants que s'est donnés notre pays pour 2010, nous aurons besoin d'y affecter les récoltes de 2 300 000 hectares de céréales et de colza, au lieu de 370 000 ha en 2005. Nous disposons à cet égard d'un réservoir suffisant. Il s'agit :

- des 1 200 000 hectares de jachère non utilisées,
- de 800 000 hectares qui produisent actuellement pour des usages alimentaires et qui, du fait de l'augmentation de productivité sur l'ensemble des surfaces cultivées, pourront être réorientés vers le non-alimentaire,
- de surfaces récupérées sur l'exportation de céréales.

[2 -] Ce rappel étant fait, quelles sont les mesures encore à prendre pour atteindre les objectifs d'incorporation de biocarburants en réduisant au maximum les émissions de gaz à effet de serre ?

[a -] Toutes catégories de biocarburants confondues, l'Union européenne doit inciter à dédier davantage de surfaces agricoles aux biocarburants. Comme le propose le Parlement européen, il faut revoir à la hausse le montant de l'aide aux cultures énergétiques et élargir la surface maximale garantie qui s'y rapporte.

[b -] Toutes catégories de biocarburants confondues encore, il faut en France un régime fiscal des biocarburants qui soit lisible et cohérent. Les agréments accordés pour la construction des nouvelles usines l'ont été à des projets qui intégraient les montants actuels de défiscalisation dans leurs calculs de rentabilité. Il serait mal venu, au prétexte de la hausse du prix du pétrole, de modifier ces montants maintenant. En outre, au stade de démarrage où en sont les filières biocarburants en France, la défiscalisation ne peut être considérée seulement comme une compensation du différentiel de compétitivité. Elle a également valeur d'aide à l'investissement. Dans la plupart des autres pays qui produisent des biocarburants, il y a cumul de mesures de défiscalisation et d'aides spécifiques à l'investissement.

Un autre aspect, lui aussi déterminant doit être pris en compte. En tant que facteur d'abaissement des prix de nos biocarburants, la défiscalisation constitue un complément indispensable à des droits de douane qui ne sont guère élevés. S'il faut être attentifs à l'OMC au démantèlement des droits de douane sur les biocarburants, il faut également l'être tout autant à Paris sur la fiscalité.

[c -] D'autres considérations, plus spécifiques au développement de l'utilisation du bioéthanol, doivent être abordées maintenant.

Ce n'est pas un mystère, le raffinage français n'a pas pour le bioéthanol les yeux de Chimène. Il y préfère l'ETBE, malgré un bilan énergétique, un bilan gaz à effet de serre et un coût de production moins intéressants que ceux du bioéthanol. En conséquence, le raffinage français a fait jusqu'à présent tout ce qu'il fallait pour que la voie de l'ETBE soit privilégiée à l'incorporation directe de bioéthanol. Celle-ci se heurte à un quasi blocus. Ce n'est évidemment sain ni pour l'environnement, ni pour l'approvisionnement en énergie, ni pour le consommateur, ni bien sûr, pour les fournisseurs de bioénergie que nous sommes.

Grâce aux distributeurs de carburants indépendants, le blocus vient d'être partiellement contourné, mais en important les essences nécessaires dont les propriétés -notamment la volatilité- sont requises pour l'incorporation en direct. Jusqu'à quand le Gouvernement va-t-il laisser durer cette situation ? Il faut que nos raffineurs mettent ces essences sur le marché français et le fassent à un prix compétitif. Nous serions heureux que le Gouvernement affiche en ce domaine la même détermination qu' en ce qui concerne les voitures flex-fuel et leur carburant, l'E85. Pour atteindre l'objectif global d'incorporation de 10% de biocarburants dans l'essence en 2010, il est indispensable de développer la voie de l'incorporation directe !

[B -] Les biocarburants n'épuisent pas notre intérêt pour les bioénergies. Notre secteur est également susceptible de mobiliser des ressources pour la production de biochaleur et de bioélectricité, notamment en cogénération. Issues de cultures énergétiques, de paille et d'autres résidus agricoles et agro-alimentaires, elles représentent un potentiel de 6 à 8 millions de tonnes d'équivalent-pétrole.

Nous attendons que le plan Biocombustibles prochainement présenté par le coordonnateur interministériel pour la valorisation de la biomasse prenne véritablement en compte ce potentiel.

A cet égard, la révision l'automne prochain du tarif de rachat d'électricité produite en petites/moyennes unités à partir de biomasse sera un moment important. Si la France veut un développement de ce type d'unités au même rythme que chez nos voisins européens, il lui faut aligner son tarif sur le leur, c'est-à-dire le doubler.

Pour les projets d'unités de grande puissance, notre secteur est également prêt. 18 projets à partir de paille seront proposés en réponse à l'appel d'offres qui sera lancé cet été par le Ministère de l'Industrie, le second du genre après celui de 2003. Nous comprenons mal d'ailleurs que cet appel porte seulement sur une puissance de 300 Mégawatts électriques. Il serait opportun d'aller plus vite pour réaliser l'objectif de 21 % d'électricité d'origine renouvelable en 2010 en France.

Enfin, nous souhaitons que la production de chaleur seule à partir de biomasse agricole soit bien prise en compte par le plan Biocombustibles. Il faudrait instituer pour les entreprises et copropriétés s'équipant en unités de production de biochaleur un équivalent du crédit d'impôt accordé pour l'équipement de l'habitation principale des particuliers. Il faudrait aussi que le dispositif de jachère non-alimentaire soit revu pour faciliter la satisfaction des besoins en chaleur de l'exploitation et pour l'approvisionnement en énergie d'utilisateurs extérieurs.

[C-] Biocarburants, bioélectricité, biochaleur ... , le panorama ne sera complet qu'après avoir parlé de biomatériaux et bioproduits.

Même s'il n'ira pas aussi loin que nous le souhaitons, nous attendons avec impatience, Monsieur le Ministre, le premier décret d'application de l'article adopté en faveur des bioplastiques lors du vote de la loi d'orientation agricole. Plus largement, nous sommes intéressés par le projet de plan d'action que le Gouvernement a l'intention de présenter avant la fin de l'année en vue de développer l'utilisation des biomatériaux. Enfin, compte tenu de nos ressources en grains et du savoir-faire des industriels français, nous croyons beaucoup à l'avènement en France d'une chimie végétale. Nous apprécions particulièrement à cet égard l'appui que l'Agence de l'Innovation Industrielle a décidé d'apporter au projet Biohub. Nous souhaitons que ce type de démarches se multiplie, avec le concours de l'Union Européenne.

[CONCLUSION]

Le rythme auquel vont pouvoir se développer tous ces nouveaux débouchés - bioénergie, bioproduits et biomatériaux – est un sujet fondamental. Il est évident en effet qu'une course de vitesse est engagée. Engagée entre, d'une part, une révision générale des politiques agricoles et, d'autre part, la construction de nouveaux débouchés de masse qui devraient permettre d'améliorer l'équilibre jusque-là connu entre offre et demande de grains.

L'objectif d'ORAMA, c'est naturellement que le développement des débouchés et la progression de l'efficacité dans nos secteurs soient plus rapides que l'érosion de la politique agricole à laquelle conduisent inéluctablement divers mouvements de fond.

Elle fera donc tout ce qu'il faut pour faire évoluer en ce sens l'organisation des exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux, ainsi que les orientations de leurs outils techniques et financiers et leurs relations opérationnelles avec leurs partenaires de filières.

Mais elle fera tout ce qu'il faut aussi pour s'opposer à l'inacceptable, donc pour protéger notre secteur de décisions et positions qui, par manque de courage politique, par manque de lucidité, par manque d'audace ou encore par démagogie, pourraient être désastreuses. Sur ce plan, à quelques jours d'un rendez-vous à l'OMC qui pourrait être déterminant, les Pouvoirs publics français sont sûrs de nous trouver avec eux.

Faire en sorte que le rythme de conquête de nouveaux débouchés et de diffusion du progrès soit supérieur au rythme de remise en cause de la PAC, nous espérons que c'est là également votre ambition, Monsieur le Ministre.

Je vous remercie de votre attention.